



**Grand Prix de Chalon-sur-Saône du 29 et 30 août 2026
Championnat de France**

Caution Bouée de virage

Bateau N°

Chèque de caution de 200 euros avant l'inscription

Caution pour le remplacement d'une bouée détériorée, lors de la compétition de Chalon-sur-Saône des 29 et 30 août 2026.

Valable pour les essais libres, les essais chronométrés, les 2 courses d'endurance et les 2 courses de vitesse.

Montant forfaitaire par bouée : **200 €**

Le dédommagement sera à la charge du pilote ou de son team.

Rappel

En application de l'article 6 du règlement du championnat de France vitesse de la Fédération Française Motonautique 2026 et de l'article 14 du règlement du championnat de France endurance de la Fédération Française Motonautique 2026 :

Toute bouée endommagée ou détériorée (ex : attaches arrachées, etc.) fera l'objet d'un dédommagement financier fixé dans le règlement de l'organisateur.

Un chèque de caution du même montant sera déposé à cet effet lors de l'inscription du pilote au secrétariat de la course. Ce chèque lui sera restitué si aucun incident n'a été signalé.

À

Le

NOM Prénom

Signature

Aspromo

56 Quai Saint Cosme, 71100 Chalon sur Saône

Association RNA N° W71200900 – Affilié à la FFMotonautique N° 89/326

contact.aspromo@gmail.com – www.aspromo-motonautisme.com